

K.S./

REPUBLIQUE DE GUINEE

D E C R E T

Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

N° D/2001/ 016

PRG/SGG

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

PORTANT NOMINATION DE CADRES
AU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION
DU TERRITOIRE DE LA DECENTRALISATION
ET DE LA SECURITE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale ;

VU le Décret N° D/99/004/PRG/SGG du 08 Mars 1999, portant nomination du Premier Ministre ;

VU le Décret N°D99/007/PRG/SGG du 12 Mars 1999, modifié par les Décrets N°D/2000/007/PRG/SGG du 25 janvier 2000, le N°D/2000/046/SGG/PRG du 03 juin 2000 et le N°050/PRG/SGG du 07 juin 2000 nommant les membres du Gouvernement ;

VU le Décret N°D/2000/049/PRG/SGG du 07 juin 2000

D E C R E T E,

Article 1^{er} : Les Cadres dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

DIRECTION NATIONALE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

- Directeur National : Monsieur Iraci MARA, précédemment Chargé de Mission en remplacement de Madame Aïssatou SACKO appelée à d'autres fonctions.
- Directeur National Adjoint : Monsieur Kerfalla SYLLA, précédemment en service à l'Inspection Générale de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation en remplacement de Monsieur Amadou Oury BARRY , muté.

11
11

11
11

DIRECTION NATIONALE DE LA DECENTRALISATION

- Directeur National : Monsieur Cheick Mohamed KONATE, précédemment Préfet de Lélouma en remplacement de Monsieur Alkaly CAMARA, appelé à d'autres fonctions.
- Directeur National Adjoint : Monsieur Bakary KABA, précédemment Chef de la Division Tutelle Administrative de ladite Direction en remplacement de Monsieur Amadou Nalla LY appelé à d'autres fonctions.

DIRECTION NATIONALE DES LIBERTES PUBLIQUES ET DES AFFAIRES JURIDIQUES :

- Directeur National : Monsieur Ibrahima Babady YOULA, ancien Préfet, en remplacement de Monsieur Karifa DOUMBOUYA, mis à la disposition du Ministère de la Justice.
- Directeur National Adjoint : Monsieur Fodé Bangaly CONDE, précédemment en service à la Direction Nationale de l'Administration du Territoire en remplacement de Madame M'Ballou FOFANA.

INSPECTION GENERALE :

- Inspecteur Général : Monsieur Cheick Mohamed KONATE, Confirmé.
- Inspecteur Général Adjoint : Monsieur Thierno Hassane DIALLO, précédemment Chef de Cabinet du Gouvernorat de Kankan en remplacement de Hadja Aye Bobo DIALLO, appelée à d'autres fonctions.

INSPECTEURS :

1. Monsieur Momo CAMARA, précédemment en service à la Direction Nationale de l'Administration du Territoire
2. Monsieur Cécé LOUA, précédemment en service à la Direction Nationale des Libertés Publiques
3. Madame Aïssatou BAH, précédemment en service à la Direction Nationale de la Décentralisation
4. Madame Mariam SYLLA, précédemment en service à la Direction Nationale des Libertés Publiques
5. Monsieur Boubacar BARRY, Confirmé

6. Monsieur Mohamed Lamine KABA, précédemment en service à la Direction Nationale de l'Administration du Territoire
7. Monsieur Mamadouba CAMARA, précédemment en service à la Direction Nationale de l'Administration du Territoire
8. Monsieur Mamadou Bobo DIALLO, précédemment en service à la Coordination des ONG et Coopératives (SACCO)
9. Madame Aïssata Damantang CAMARA, précédemment en service à la Direction Nationale des Libertés Publiques

SERVICE NATIONAL DES ELECTIONS :

Chef du Service : Monsieur Ahmed Tidiane DIALLO, précédemment en service à la Direction Nationale des Libertés Publiques

Chef Service Adjoint : Madame Mariam KONATE, précédemment en service à la Direction Nationale des Libertés Publiques

SERVICE NATIONAL D'ACTION HUMANITAIRE :

Chef du Service : Monsieur Ousmane KABA, précédemment Directeur National du Bureau Guinéen du Droit d'Auteurs au Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture

Chef Service Adjoint : Madame SYLLA Fatoumata CAMARA, précédemment en service à la Direction Nationale de l'Administration du Territoire

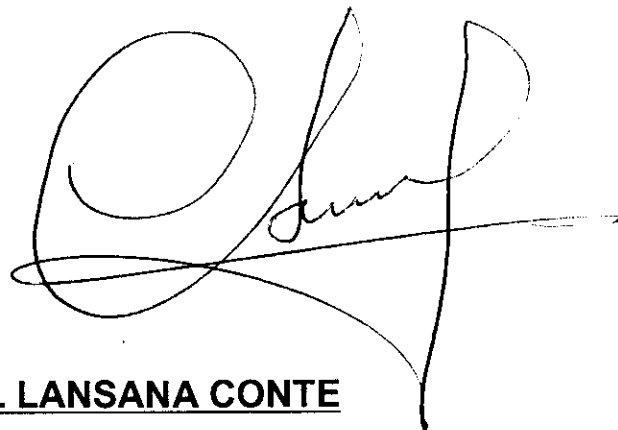
SERVICE NATIONAL DE COORDINATION DES ONG ET COOPERATIVES :

Chef du Service : Monsieur Mamadou CISSE, Confirmé

Chef Service Adjoint : Monsieur Aliou Wann, Confirmé

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 26 JANVIER 2001

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop on the left and a long, sweeping stroke on the right.

GENERAL LANSANA CONTE

